Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le projet de modification n°7 du plan Local d'Urbanisme de la ville de Biot prévoit notamment le passage du coefficient d'emprise au sol de la zone UY, et notamment de la zone UYa de 40% à 15%.

Un des acteurs emblématiques et historiques de Sophia Antipolis, la Société Européenne de Cardiologie (SEC), a planifié sur cette parcelle la construction et l'aménagement d'un centre international de formation médicale de haute qualité à destination des cardiologues et médecins du monde entier. Ce projet s'est déjà concrétisé par l'acquisition par la SEC, de l'Institut Marcel Fournier auprès de la société Carrefour.

Le coefficient d'emprise au sol de cette parcelle, limité à 40% selon le PLU de 2010 actuellement en vigueur, passerait selon le projet de modification n°7 à 15%, alors qu'il est aujourd'hui compris entre 20% et 35%.

Cela signifie que la modification n°7 mettrait gravement en danger la réalisation de ce projet, si important pour le développement de la SEC sur le territoire de Sophia Antipolis. Un organisation internationale telle que la SEC trouverait certainement très facilement une localisation internationale différente pour ce projet. Ce scénario n'est évidemment pas en faveur de développement de l'attractivité de Sophia Antipolis.

C'est pourquoi nous nous opposons à la limitation des droits à construire sur les zones UY, et demandons leur maintien à 40%.

Par ailleurs le projet de modification n°7 prévoit la classement N de la partie Ouest de la zone UYa. Cette modification limitera à l'avenir de manière importante les futurs projets de développement et donc de construction de la SEC.

En conséquence, nous nous opposons également au classement en zone N des parcelles occupées par la SEC (zone UYa)

Nous croyons que les projets de développement de la SEC sur la Commune de Biot seront vecteurs de dynamisme pour la région, suscitant de nombreux investissements et la création de nouveaux emplois.

Nous vous remercions de prendre en considération notre avis défavorable et nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information

Bien cordialement,

Frédéric ANDRE

Sophia Club Entreprises

Président

Etienne Delhaye

Directeur Executif





